

L'Union Locale des Syndicats CGT d'Arles,
l'Union Départementale CGT 13,

mettent et continueront de mettre tout en œuvre

- pour lutter contre de telles pratiques qui remettent en cause les libertés syndicales,
- pour que le Maire d'Arles abandonne son projet d'Office du Tourisme dans nos locaux et revienne sur sa décision

en laissant la CGT à la place qui est la sienne :
dans ses locaux historiques de la Bourse du Travail



La CGT d'Arles,

124 ans dans la Bourse du Travail :

ELLE Y EST, ELLE Y RESTE.

Patrick De CAROLIS, Maire d'Arles, a dénoncé la convention d'occupation des locaux de la Bourse du Travail par l'Union Locale CGT d'Arles. Le Maire d'Arles projette de déplacer l'Office du Tourisme dans une partie de ces locaux en retirant à l'Union Locale CGT d'Arles l'usage, à minima, de l'intégralité du rez-de-chaussée, dont la grande salle, cœur battant de la démocratie sociale de la ville, lieu essentiel de partage, de rassemblement, de réunion, de construction du rapport de force et des convergences des luttes, ouverte aux Arlésiennes et aux Arlésiens qui veulent faire valoir leurs droits ou participer gratuitement à de nombreuses conférences et initiatives culturelles organisées par l'Union Locale CGT d'Arles tout au long de l'année.

Présente dans ces murs depuis 124 ans, l'Union Locale CGT d'Arles, la Bourse du Travail, font partie intégrante de l'histoire sociale de la ville. Et c'est à cela que le Maire d'Arles s'attaque : dans la droite ligne du patronat local et national et en digne représentant de son parti "Horizon", le Maire d'Arles tente de remettre en cause l'histoire, la place, le rôle, le rayonnement de la CGT sur la localité, sa capacité à mobiliser comme encore dernièrement lors de la lutte contre la contre-réforme des retraites.

**Une atteinte grave à la liberté syndicale,
aux valeurs et à la démarche de la CGT
sur la localité, le département, le pays.**

- **Vouloir à ce point laisser croire que ce fonctionnement est anormal voire une spécificité arlésienne et qu'il faut y mettre fin, alors que les organisations syndicales et patronales, les associations, les chambres de commerce et d'industrie et tous les partis politiques (dont celui du Maire d'Arles) bénéficient du concours de la puissance publique,**
- **Prétendre que l'activité de la CGT dans ses locaux justifierait d'en réduire la surface,**
- **Juger et remettre en cause le contenu même de l'activité de la CGT d'Arles qui n'aurait pas, entre autres, « vocation à organiser des conférences et autres initiatives culturelles », alors que mettre la culture et la connaissance à la portée de tous, tout en soutenant le monde des arts, de la culture et de la création, est au cœur de sa démarche : depuis 2007, l'Union Locale a mis à disposition ses locaux gratuitement à 52 associations culturelles, artistes peintres, sculpteurs, photographes, écrivains, historiens,**
- **Dénigrer à ce point voire nier l'histoire sociale d'Arles et la part qu'en a pris l'Union Locale CGT, dont la Bourse du Travail est un des lieux emblématiques, des luttes contre l'occupant nazi (qui chassera la CGT de la Bourse du Travail), à celles pour la préservation de l'emploi aux CMP, aux Ateliers SNCF, aux Papèteries Etienne, à Lustucru, contre la privatisation des Services Publics municipaux, pour le maintien des bureaux de poste, pour la défense de l'Hôpital Public et de tous les Services Publics, pour un avenir industriel et économique de haut niveau pour la ville et la population, pour la solidarité entre les peuples et pour la paix dans le monde,**

démontre que Patrick DE CAROLIS, Maire d'Arles, fait le choix délibéré de s'attaquer à la représentation syndicale et à l'exercice de l'activité, au droit de se réunir, de revendiquer, de construire les initiatives qui en découlent, de manifester, aux fondements même de la démocratie et de la République.

À l'heure du morcellement et de la complexification du monde du travail, où les salariés voient leurs conditions de travail et de salaire se dégrader, où le « travailler plus et plus longtemps pour gagner moins » est de règle, où les retraités comme les privés d'emplois voient leurs pensions et allocations chômage se réduire comme peau de chagrin, le maire d'Arles fait le choix de les priver d'un lieu où ils se présentent quotidiennement pour défendre leurs droits et de l'outil qu'est l'Union Locale CGT d'Arles, indissociable de la Bourse du Travail. Un outil aussi pour les Syndicats CGT qui la font vivre, où ils se réunissent, construisent les luttes, assistent à des formations, viennent chercher et partager des informations, du matériel syndical.

Le projet de la municipalité d'installer l'Office du Tourisme à la Bourse du Travail, (un projet dont on connaît peu le contenu, le niveau d'avancement et dont on peut sérieusement douter de la faisabilité dans un bâtiment protégé, situé dans le « secteur sauvegardé » de la ville d'Arles qui impose des règles précises en matière de rénovation et de modifications architecturales) vient comme un nouvel exemple de la politique d'austérité immobilière de la municipalité DE CAROLIS en matière, entre autres, du patrimoine vendu au privé (Lycée Mistral, ancienne école Léon Blum...). Cette municipalité n'hésite pas à jeter dehors les associations ou organisations syndicales qui y avaient leurs locaux sans que, pour certaines, aucune solution de relogement ne leur soit proposée, et les opposant les unes aux autres dans l'accès à de nouvelles surfaces encore plus restreintes.

Pour ce qui concerne l'Union Locale CGT d'Arles, après avoir supprimé la subvention de fonctionnement que toutes les municipalités précédentes octroyaient à toutes les organisations syndicales de la localité, Patrick DE CAROLIS considère que « loger gracieusement la CGT dans des locaux municipaux et en prenant à sa charge les fluides (chauffage, électricité...) » est incompatible avec sa conception d'une « bonne gestion » de la commune. C'est pourtant ainsi que depuis 1901, année d'ouverture de la Bourse du Travail, les municipalités qui se sont succédées ont considéré devoir faire.